



## REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EDNB

### **A - SECURITE**

Pour mémoire, les principes associatifs reposent sur le bénévole. L'EDNB ne dispose donc pas de structures d'encadrement permanentes en dehors des professeurs qui sont rémunérés uniquement pour assurer leurs cours. Il en découle que les élèves restent sous l'entière responsabilité des parents en dehors de l'heure effective de cours.

Les conséquences sont les suivantes :

1. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur lorsqu'ils déposent les enfants.
2. En cas d'absence du professeur, l'EDNB ne peut être chargée de la garde des enfants.
3. D'autre part, tout(e) élève mineur(e) ne pourra partir avant la fin du cours sans autorisation parentale.

Ces règles s'appliquent également lors des répétitions de spectacle et des sorties.

Par ailleurs, en cas d'absences prolongées ou répétées d'un(e) élève, les parents en avisent le professeur ou un responsable de l'EDNB. De même pour les spectacles, rencontres ou autres sorties, les parents avisent le professeur de l'absence de l'élève à l'évènement le cas échéant.

Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas admis dans la salle de danse.

### **B – TENUES VESTIMENTAIRES**

Les élèves doivent porter une tenue conforme à la pratique de la danse définie par le professeur en début d'année (pas de jeans) :

- Eveil à la danse : collant ou legging, tee-shirt ou justaucorps, chaussettes ou chaussons demi-pointe
- Danse classique : justaucorps (références ednb), collant rose (ou noir pour les garçons), chaussons demi-pointe
- Moder'n Jazz et danse contemporaine : collant ou legging ou pantalon de sport, tee-shirt, chaussettes ou pieds nus (pas de chaussons)
- Hip hop et break dance : collant ou legging ou pantalon de sport, tee-shirt, baskets réservées à un usage intérieur

Tous les élèves devront attacher leurs cheveux et ne porter aucun bijou pendant les cours afin de ne pas se blesser. L'EDNB ne sera en aucun cas tenue responsable de la perte d'un objet quelle que soit sa valeur.

Les costumes prêtés par l'EDNB pour les spectacles devront être rendus à l'association après avoir été lavés.

### **C – DISCIPLINE ET RESPECT**

L'esprit de l'EDNB est de favoriser l'épanouissement de tous les élèves à travers les disciplines qu'elle propose. Pour le bon déroulement des cours et le bien-être de chacun, le respect des professeurs de danse et des dirigeants est de rigueur.

La présence régulière des élèves est nécessaire, notamment pour la préparation des spectacles.

### **D – PAIEMENT DES COTISATIONS**

Le paiement de la totalité de la cotisation est effectué en début d'année. En cas de paiement échelonné, tous les chèques sont remis en début d'année et encaissés par l'EDNB de façon échelonnée.

Le paiement peut être effectué par chèques, espèces, coupons ANCV, virement bancaire.

Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé sauf en début d'année où 2 cours d'essai sont tolérés.

Le montant de l'adhésion à l'EDNB (20€) reste acquis à l'association et ne pourra être remboursé.